

# **FORMATION**

## **INFORMATIONS À CONSULTER AVANT TOUTE DEMANDE DE FORMATION**

Toute demande de formation d'un adhérent de RandOcéane est à transmettre par mail à : [formation@randoceane.com](mailto:formation@randoceane.com). Elle sera à valider par le conseil d'administration.

Pour toute formation fédérale, le demandeur devra s'engager, après avoir obtenu son diplôme, à animer des sorties durant au moins deux ans.

### **Différentes formations sont possibles :**

Des formations sont proposées par le Comité Normandie de la FFrandonnée, ce sont les formations fédérales, d'autres par le comité départemental tel que le PSC<sup>1</sup> et d'autres sont organisées par la ville du Havre ou autres organismes.

#### **→ Formation PSC : (du ressort du comité départemental)**

le PSC est obligatoire pour toute demande de formation, sauf si la personne est titulaire de ce certificat ou d'un autre diplôme admis en équivalence, depuis moins de 5 ans.

- Durée de la formation : une journée ;

#### **Prise en charge des frais :**

RandOcéane rembourse sur présentation du formulaire de demande de remboursement, du reçu du règlement et de l'attestation de suivi du stage.

⇒ *Formulaire disponible sur le site de Randoceane.com => espace adhérent => bibliothèque => documents à télécharger.*

Il est à adresser à : [tresorerie@randoceane.com](mailto:tresorerie@randoceane.com)

Observation : Priorité est donnée aux adhérents qui doivent suivre une formation fédérale.

### **Les formations fédérales :**

#### **→ Stages « Pratiquer » longe côte, marche nordique, rando découverte, rando perfectionnement :**

Ces stages s'adressent aux pratiquants novices ou souhaitant développer leurs compétences dans la pratique de la randonnée pédestre, du longe côte, de la marche nordique, et aux futurs animateurs.

- Durée de la formation : une journée.

#### **Prise en charge des frais :**

RandOcéane rembourse sur présentation du formulaire de demande de remboursement, du reçu du règlement et de l'attestation de suivi du stage.

⇒ *Formulaire disponible sur le site de Randoceane.com => espace adhérent => bibliothèque => documents à télécharger.*

Il est à adresser à : [tresorerie@randoceane.com](mailto:tresorerie@randoceane.com)

#### **→ Certificat d'animateur de randonnées**

Cette formation s'adresse aux randonneurs confirmés souhaitant exercer la fonction d'animateur de randonnées pédestres se déroulant sur une journée maximum.

- Durée de la formation : 2 jours : tronc commun et stage d'évaluation ;

#### **Prise en charge des frais :**

Après obtention du diplôme et réalisation de 4 sorties, dans l'année qui suit l'obtention du diplôme, RandOcéane rembourse sur présentation du formulaire de demande de remboursement, du reçu du règlement et de l'attestation de suivi du stage.

⇒ *Formulaire disponible sur le site de Randoceane.com => espace adhérent => bibliothèque => documents à télécharger.*

Il est à adresser à : [tresorerie@randoceane.com](mailto:tresorerie@randoceane.com)

L'original du diplôme est à transmettre à RandOcéane.

➔ **Sport santé réservée au club labellisé (conditions particulières contactez le comité 76)**

(sport santé rando, sport santé longe côte et sport santé marche nordique)

➔ **Brevet Fédéral animateur longe côte, marche nordique, randonnée pédestre**

**Le demandeur devra se présenter à une séance du Conseil d'Administration pour motiver sa demande.**

- Durée de la formation
  - 1 journée de tronc commun ;
  - 2 jours de formation initiale ;
  - 2 jours de formation finale.

Compte-tenu du montant de la formation et de son étalement dans le temps, RandOcéane peut régler le coût de la formation si l'adhérent remet à l'association un chèque de caution du même montant, établi à l'ordre de RandOcéane. Il sera restitué après l'obtention du diplôme et la réalisation de 4 sorties dans l'année suivant l'obtention du diplôme.

Pour les 2 jours de formation, le montant comprend :

- les 2 repas du midi ;
- le repas du soir ;
- l'hébergement pour 1 nuit ;
- le petit déjeuner.

Le montant de la formation ne peut être réduit. Si le participant ne réside pas ou ne prend pas ses repas sur place pour des raisons personnelles, les frais ainsi occasionnés seront à sa charge.

Il est conseillé de résider sur place, les horaires de formation pouvant être modifiés en fonction des heures de marée pour le longe-côte, des aléas climatiques, et une sortie nocturne peut être programmée.

Outre les frais de stage, RandOcéane prend également en charge les frais de déplacement (indemnités kilométriques et péages) qui sont remboursés sur présentation des justificatifs et les frais kilométriques sur la base « Mappy » ou « Michelin » pour une citadine - essence.

En fonction de la distance à parcourir ou de l'heure de début de la formation, s'il y a nécessité de partir la veille de la formation, une demande d'accord est à transmettre au préalable, par mail à [formation@randoceane.com](mailto:formation@randoceane.com) pour la prise en charge des frais supplémentaires.

Dans ce cas, les frais d'hébergement et de repas, sont pris en charge avec un maximum de :

- 75 € pour une nuitée ;
- 20 € pour un repas.

Le CGV (contrat général de vente) est à lire avant toute inscription.

**Le remboursement de l'ensemble des frais sera fait par virement, veuillez fournir un RIB à la trésorière.**